

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2021

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
	Maire	14 335	7 167		
	Maire	4 717	2 359		
	Conseiller	5 130	2 565		
	Conseiller	4 690	2 345		
	Conseiller	4 778	2 389		
	Conseiller	6 278	3 139		
	Conseiller	4 778	2 389		
	Conseiller	6 384	3 192		
	Conseiller	1 500	750		
	Conseiller	1 500	750		
	Conseiller	1 500	750		
	Conseiller	1 500	750		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).